

ELIT'MASTER VELOURS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation ELIT'MASTER VELOURS

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit 0595

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Peinture murale mat acrylique application au rouleau ou à l'airless (mécanique).

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IPC Matériaux
50 quai de la Souys
33100 Bordeaux France
Téléphone : 0524728150
Site web <https://ipc-materiaux.fr>

contact : 0524728150 alexandrine.vignaud@ipc33.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified	Non classé
----------------	------------

2.2 - Eléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun

Pictogrammes : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH

ELIT'MASTER VELOURS

EUH208	Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), (55965-84-9) 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5) 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4) . Peut produire une réaction allergique.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
<u>matière vPvB.</u>	- Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.
<u>Autres dangers n'entraînant pas la classification</u>	- Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
carbonate de calcium	n°CAS : 471-34-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 207-439-9	> 25 - < 55		Non applicable
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	n°CAS : 13463-67-7 Numéro d'identification UE : 022-006-00-2 N°CE : 236-675-5	> 5 - < 10	Carc. 2 - H351	Non applicable
Talc (Mg3H2(SiO3)4)	n°CAS : 14807-96-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 238-877-9	< 2,5		Non applicable
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	n°CAS : 2634-33-5 Numéro d'identification UE : 613-088-00-6 N°CE : 220-120-9	< 0,036	Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A - H317 : 0,036<=%<=100 ETA oral 450 ATE Inhalation Poussière/Brouillard 0,21
Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques

ELIT'MASTER VELOURS

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	n°CAS : 55965-84-9 Numéro d'identification UE : 613-167-00-5 N°CE :	< 0,0015	Acute Tox. 2 Dermal - H310 Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1C - H314 Skin Sens. 1A - H317 EUH071	Skin Irrit. 2 - H315 : 0,06<=%<0,6 Eye Dam. 1 - H318 : 0,6<=%<100 Eye Irrit. 2 - H319 : 0,06<=%<0,6 Skin Sens. 1A - H317 : 0,0015<=%<100 Skin Corr. 1C - H314 : 0,6<=%<100 Facteur M: 100 / 100
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT)	n°CAS : 2682-20-4 Numéro d'identification UE : 613-326-00-9 N°CE : 220-239-6	< 0,0015	Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 3 Dermal - H311 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1A - H317 EUH071	Skin Sens. 1A - H317 : 0,0015<=%<100 Facteur M: 10 / 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. - Se laver immédiatement avec:Eau
<u>Après contact avec les yeux</u>	- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue. - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
<u>En cas d'ingestion</u>	- NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
---------------------------------------	---

ELIT'MASTER VELOURS

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Assurer une aération suffisante.
- Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Maniement sûr: voir rubrique 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Aucune information disponible.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

ELIT'MASTER VELOURS

8.1 - Paramètres de contrôle

carbonate de calcium (471-34-1)

VME mg/m ³ (FR)	10 mg/m ³
----------------------------	----------------------

DNEL / PNEC

carbonate de calcium (471-34-1)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL court terme par voie orale (aigu)	1,06 mg/kg	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	10 mg/m ³	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	4,26 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	10 mg/m ³	Consommateurs	Systémique

8.2 - Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Appareil de protection respiratoire approprié:Appareil avec filtre à particules (EN 143)

- Gants de protection

- Protection du corps appropriée:Combinaison complète de protection

- Protection oculaire



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Contribuez à préserver l'environnement, ne pas jeter de résidus à l'évier, aux toilettes ou à la poubelle

- Eliminer les pots dans une déchetterie

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Etat</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	visqueux
<u>Couleur</u>		<u>Odeur</u>	
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		8 < V < 9	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	

ELIT'MASTER VELOURS

inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1,45 g/cm ³ < V < 1,55 g/cm ³
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	< 1 g/l
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

ELIT'MASTER VELOURS

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

DL50 Orale (rat)	64 mg/kg < V < 66 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	141 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	87,1 mg/kg
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
DL50 Orale (rat)	1020 mg/kg 1020 mg/kg (souris)
DL50 Cutanée (rat)	Aucune étude
CL50 Inhalation (rat)	Aucune étude

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

ELIT'MASTER VELOURS

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

CE50 48h crustacés	0,0052 mg/l
CL50 96h poissons	0,22 mg/l
NOEC chronique poissons	0,098 mg/l
NOEC chronique crustacés	0,004 mg/l
NOEC chronique algues	0,00064 mg/l
NOEC chronique autres plantes aquatiques	0,0012 mg/l

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)

CE50 48h crustacés	3,27 mg/l OCDE 202
CL50 96h poissons	1,6 mg/l OCDE 203
CEr50 algues	0,11 mg/l OCDE 201 Durée d'exposition 72h
CEr50 autres plantes aquatiques	> 100 mg/l Durée d'exposition 72h
NOEC chronique poissons	0,21 mg/l OCDE 215 Durée d'exposition 28 jours
NOEC chronique crustacés	1,2 mg/l Durée d'exposition 21 jours
NOEC chronique algues	0,04 mg/l Durée d'exposition 72h
NOEC chronique autres plantes aquatiques	5600 mg/l Durée d'exposition 72h

ELIT'MASTER VELOURS

carbonate de calcium (471-34-1)	
CEr50 algues	> 14 mg/l OCDE 201 Durée d'exposition 72h
NOEC chronique algues	14 mg/l Durée d'exposition OCDE 201 72h
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
CE50 48h crustacés	> 100 mg/l
CL50 96h poissons	> 1000 mg/l OCDE 202
CEr50 algues	> 100 mg/l
NOEC chronique algues	5600 mg/l

12.2 - Persistance et dégradabilité

Mélange

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

Substances

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
% de biodégradation en 28 jours	biodégradation: Rapidement dégradable

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Substances

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Log KOW	0,7
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)	
Facteur de bioconcentration (FBC)	3,16
Log KOW	≤ 0,32

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

ELIT'MASTER VELOURS

- Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Précautions particulières à prendre - Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

ELIT'MASTER VELOURS

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV < 1 g/l

15.2 - Evaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	26/05/2025		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Carc. 2	Cancérogénicité - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

*** **